# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CGEM

الإتحاد العام لمقاولات المغرب
ⵜⴰⴹⴰ ⵜⴰⵎⴰⵜⴰⵢⵜ ⵏ ⵜⵎⵙⵙⵏⵜⵉⵉⵏ ⵏ ⵍⵎⵖⵔⵉⴱ
Confédération Générale des Entreprises du Maroc

## La CGEM ne présente plus sa candidature à la Présidence de la Chambre des Conseillers

La CGEM a décidé de ne pas présenter la candidature de Mme Neila Tazi, élue Conseillère en son nom, à la Présidence de la Chambre des Conseillers. Cette décision de la Confédération est motivée par sa volonté de ne pas se trouver engagée dans une approche arithmétique imposée par la multiplication des candidatures partisanes

A travers son intention de briguer la candidature de la Présidence de la Chambre des Conseillers, La CGEM a porté un message politique fort : Celui d'asseoir davantage le principe de la parité et de rappeler le rôle déterminant de la femme à tous les niveaux de la vie politique, économique et sociale.

Aujourd'hui, la CGEM considère que son message a été entendu et tient à :

- Rappeler l'importance de la parité dans la construction démocratique : la candidature de Mme Neila Tazi à la Présidence de la Chambre des Conseillers est une première dans l'histoire politique du Royaume qui réhabilite l'idée noble et constitutionnelle de la parité.

- Réaffirmer l'indépendance de la CGEM : en présentant un candidat à la présidence de la Chambre des Conseillers, la CGEM réaffirme son indépendance tout en soulignant son respect à l'égard de toutes les sensibilités politiques du pays.

- Souligner que la CGEM travaillera avec l'ensemble des partenaires politiques et sociaux représentés au sein de la Chambre des Conseillers dans l'intérêt du pays et pour faire de cette chambre un espace de débat et d'expertise et de mise en œuvre des principes fondateurs de la nouvelle Constitution.